

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 10387

Numéro SIREN : 802 316 919

Nom ou dénomination : 1 SIAM THAI

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2019 sous le numéro de dépôt 106136



20191061362018

DATE DEPOT : 02/10/2019

N° DE DEPOT : 106136

N° GESTION : 2014B10387

N° SIREN : 802316919

DENOMINATION : 1 SIAM THAI

ADRESSE : 70 bd Saint-Marcel 75005 Paris

MILLESIME : 2018

SARL 1 SIAM THAI

Société par Action Simplifiée au capital de 2.500 Euros  
Siège social : 70 Boulevard Saint Marcel  
75005 Paris  
R.C.S. : PARIS 802 316 919

Le Tribunal  
des那一天 de Paris  
du 10 octobre

01 OCT. 2019

10636 *[Signature]*

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 26 JUIN 2019**

Le vingt six juin, l'an deux mille dix neuf, à dix heures, l'associé unique de la société 1 SIAM THAI s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire et au siège social.

Etais présent :

Monsieur WORACHINA Sitangkhan  
propriétaire de..... 250 Actions

250 Actions

Soit la totalité des actions composant le capital social. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale est Présidée par Monsieur WORACHINA Sitangkhan, Président de la société.

Le Président dépose :

- un exemplaire des statuts de la société,

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée :

- le rapport de gestion ;
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- l'inventaire, le bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31/12/2018 ;
- le registre des procès verbaux des Assemblées Générales.

Le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*S M*

- Rapport du Président sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L 223-19 du nouveau code de commerce ;
- Approbation de ces comptes et conventions ;
- Affectation du résultat ;
- Quitus du Président ;
- Pouvoir pour dépôt et formalités ;
- Questions diverses.

Après avoir donné lecture de ses rapports, il présente à l'assemblée les comptes annuels.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président approuve ces documents tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un bénéfice de 18.280 euros.

L'Assemblée donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans les conditions prévues par l'article L 223-19 du nouveau code de commerce, chacune des conventions visées par les dispositions de cet article et présentées dans le rapport de la gérance.

Cette approbation, soumise à un vote distinct auquel n'ont pris part que les associés non intéressés est adoptée à l'unanimité.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide l'affectation du bénéfice de l'exercice comme suit :

*S W*

- 18.280 euros en report à nouveau, portant le montant du bénéfice distribuable à 67.167 euros,
- Distribuer un dividende brut de 240 euros par actions soit 60.000 euros pour les 250 actions, prélevé sur le poste de report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce dont il a été délibéré lors de cette Assemblée, il a été dressé le présent procès verbal.

*Monsieur WORACHINA Sitangkhan*



**SARL 1 SIAM THAI**

Société par Action Simplifiée au capital de 2.500 Euros  
Siège social : 70 Boulevard Saint Marcel  
75005 Paris  
R.C.S. : PARIS 802 316 919

---

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION  
DU RESULTAT PROPOSE AU VOTE  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 26 JUIN 2019**

- L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide l'affectation du résultat de l'exercice 2018 comme suit :
  - o 18.280 euros en report à nouveau, portant le montant du bénéfice distribuable à 67.167 euros,
  - o Distribuer un dividende brut de 240 euros par actions soit 60.000 euros pour les 250 actions, prélevé sur le poste de report à nouveau.

**Pour Copie Certifiée Conforme**

**Le Président,**

***Monsieur WORACHINA Sitangkhan***



**SARL 1 SIAM THAI**

Société par Action Simplifiée au capital de 2.500 Euros  
Siège social : 70 Boulevard Saint Marcel  
75005 Paris  
R.C.S. : PARIS 802 316 919

---

**RAPPORT DE LA GERANCE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 26 JUIN 2019**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

- Evolution prévisible et perspective d'avenir :

L'exercice 2018 est marqué par une légère progression du chiffre d'affaires par rapport à celui de l'exercice dernier. Celui de l'exercice à venir sera encore satisfaisant et nous attendons un résultat satisfaisant.

Cependant, compte tenu de la conjoncture actuelle, il paraît difficile de faire des prévisions avec exactitude.

*S W*

- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis le 31 décembre 2018, date de la clôture de l'exercice, il n'existe aucune survenance d'évènements importants.

- Activité en matière de recherche et de développement :

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

#### RESULTAT - AFFECTATION

- Examen de comptes et résultat

Nous vous présentons en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement et de valorisation des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Le chiffre d'affaires HT de l'exercice 2018 s'élève à 314.424 euros contre 266.968 euros de l'exercice dernier.

Les achats consommés représentent 95.376 euros contre 81.319 euros de l'exercice dernier. Le coefficient de la marge brute reste stable soit 3.3.

Les charges externes sont en légère augmentation soit 40.548 euros contre 37.556 euros en 2017.

La masse salariale, charges sociales comprises, s'élève à 150.057 euros soit + 37% de hausse par rapport à 109.252 euros de l'exercice dernier.

Les charges d'exploitation de l'exercice atteignent au total 295.300 euros alors que celles de l'exercice dernier s'élèvent à 235.472 euros.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 18.280 euros et de l'affecter comme suit :

S W

- o 18.280 euros en report à nouveau, portant le montant du bénéfice distribuable à 67.167 euros,
- o Distribuer un dividende brut de 240 euros par actions soit 60.000 euros pour les 250 actions, prélevé sur le poste de report à nouveau.

- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du code général des impôts.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Nous vous invitons à adopter les textes de résolutions qui sont soumises à votre vote

Vous aurez en outre à donner quitus à votre Président pour l'exercice de ses fonctions au 31 décembre 2018 et à vous prononcer sur les conventions visées par l'Article L 223-19 du nouveau code de commerce et faisant l'objet du rapport spécial de la gérance.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous souhaiterez obtenir.

Le Président,

Monsieur WORACHINA Sitangkhan



**SARL 1 SIAM THAI**

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.500 Euros  
Siège social : 70 Boulevard Saint Marcel  
75005 Paris  
R.C.S. : PARIS 802 316 919

---

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 26 JUIN 2018**

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, il n'existe aucune convention conclue entre la société et les associés ou Président.

Nous vous demandons, conformément à l'article L 223-19 du code de commerce, de statuer sur le présent rapport.

**Le Président,**

*Monsieur WORACHINA Sitangkhan*





Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Toute à date de service

Exercice ouvert le 01012018 et clos le 31122018 Régime simplifié d'imposition X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

## A : IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

STAM THAI (CREZ BEUNG)  
70 BOULEVARD SAINT MARCEL  
75005 PARIS

Adresse du siège social:

SIRET 8 0 2 3 1 6 9 1 9 0 0 0 2 5

Mél: huorsong@orange.fr

Adresse du principal établissement

Ancienne adresse en cas de changement

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

## B : ACTIVITÉ

Activités exercées Restauration de type rapide

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C : RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	16 789	

## 2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

## 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A  Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprise nouvelle, art. 44 septies  Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies  Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies  Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A  Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée 

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

## 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

## D : IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

## E : CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

## F : ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée Nom / Adresse N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe Nom / Adresse N°

## G : COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : HUOK LEANG SONG EXPERT COMPTABLE

58 AVE DE CHOISY BAT A  
75013 PARIS  
Tél: 0153608398  
Expér. Comptable

DGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Téle: 0153608398  
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné Tél: 0153608398/ Fax: 0153608398  
Dés: 18042019 Lieu: PARIS

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné SIRET: 33 411 578 00035  
Signature: Gérant SITANGKHAN WORACHINA

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3%). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la classe fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-50).

*Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)*

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 206S-SD**

## RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>			Total (a à h)	

## RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

## DIVERS

**NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

• ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprenants sous contrat et aux handicapés <sup>(1)</sup>	129 528	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétractions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(2)</sup>		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise 1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG)

Néant  \*

Adresse de l'entreprise 70 BOULEVARD SAINT MARCEL 75005 PARIS

SIRET 8 0 2 3 1 6 9 1 9 0 0 0 2 5

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 11,2 Durée de l'exercice précédent \* 11,2

					Exercice N-1		
		Brut	Amortissements-Provisions	Net			
		1	2	3			
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	35 000	012	35 000		
	Autres *	014		016			
Immobilisations corporelles *		028	53 779	030	15 200		
Immobilisations financières * (1)		040	2 623	042	2 623		
	Total I (5)	044	91 402	048	15 200		
					76 202		
ACTIF CIRCULANT							
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	451	052	451		
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			
	Autres * (3)	072	4 898	074	4 898		
	Valeurs mobilières de placement	080	5 182	082	5 182		
	Disponibilités	084	62 978	085	62 978		
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	73 510	098	73 510		
	Total général (I+II)	110	164 912	112	15 200		
					149 712		
PASSIF					Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES					NET		
	Capital social ou individuel *			120	2 500		
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			125			
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132			
	Report à nouveau			134	49 137		
	Résultat de l'exercice			136	18 280		
	Provisions réglementées			140			
				Total I	69 917		
	Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTE (4)							
	Emprunts et dettes assimilées			156	23 639		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	7 082		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ____)	169	2 872	172	49 074		
	Produits constatés d'avance			174			
				Total III	79 795		
				Total général (I + II + III)	180		
RENOVIS					149 712		
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	16 362
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 845
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 *septies*  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG)

Néant Exercice N clos le  
13.11.2018

## A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Formulaire déposé au titre de l'IR	018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue	215		214	314 424
	Biens				
	Services *	217		218	
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production			222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
	Autres produits				230 1
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232 314 425
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238 92 784
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240 2 592
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - Immobilier -)				242 40 548
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	618		244 3 305
	Rémunérations du personnel *				250 114 907
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 35 150
	Dotations aux amortissements *				254 6 011
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259			262 3
	Total des charges d'exploitation (II)				264 295 300
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 19 126
	Produits financiers (III)	290	182	Charges financières (V)	294 931
	Produits exceptionnels (IV)				290 2 451
	Charges exceptionnelles (VI)	347			300 29
		348			
	Impôt sur les bénéfices * (VII)				306 2 518
2 - BÉNÉFICES OU PERTES - Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310 18 280
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			
Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				312 18 280 314
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				
	Provisions non déductibles *				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248 330	29
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexties</i> D)	249 251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexties</i> )	986	ZFU-TE (44. <i>octies</i> et <i>octies A</i> )	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>sexties</i> )	981	JEI (44. <i>sexties A</i> )	989	
	ZRD (44. <i>terdecies</i> )	127	ZRR (44. <i>quindecies</i> )	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i> )	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. <i>undecies</i> )	990	
	ZFA (44. <i>quaterdecies</i> )	345	Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 <i>sexdecies</i> )				992
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit			346 350 4 038
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i> )				655
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTIÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	16 789	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	16 789	372

## REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2019

### 1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG)

## Extension

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A <i>bis</i> du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG)</u>							Néant <input type="checkbox"/>
<b>I IMMOBILISATIONS</b>		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		400	35 000	402		404	406	35 000	
Autres		410		412		414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424	426	
	Constructions		430		432		434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440	22 404	442	5 390	444	446	27 794
	Installations générales, agencements divers		450	19 118	452		454	456	19 118
	Matériel de transport		460		462		464	466	
	Autres immobilisations corporelles		470	5 413	472	1 455	474	476	6 868
	Immobilisations financières		480	2 623	482		484	486	2 623
<b>TOTAL</b>		490	84 557	492	6 845	494	496	91 402	
<b>II AMORTISSEMENTS</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements différents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516
	Constructions		520		522		524		526
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530	3 284	532	2 306	534	536	5 590
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540	4 047	542	2 390	544	546	6 437
	Matériel de transport		550		552		554		556
	Autres immobilisations corporelles		560	1 858	562	1 315	564	566	3 173
	<b>TOTAL</b>		570	9 189	572	6 011	574	576	15 200
<b>III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à IIS, 12,8 % pour les entreprises à IIR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
	①	②	③	④	⑤	19 % ①	15 % ou 12,8 % ①	0 % ①	
	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
6									
7									
8									
9									
10									
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	588	587	589	
	Plus-values taxable à 19 % ①		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i> )									
	<b>TOTAL</b>					596	585	597	599

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG)		Néant <input type="checkbox"/>				
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>						
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
<b>TOTAL</b>		680	682	684	686	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>		<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Dotations		Reprises				
Immobil. incorporelles	700	705				
Terrains	710	715				
Constructions	720	725				
Inst. techniques mat. et outillage	730	735				
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745				
Matériel de transport	750	755				
Autres immobilisations corporelles	760	765				
<b>TOTAL</b>		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>			<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		
Déficits imputés			983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		
Déficits reportables			984			
Déficits de l'exercice			960			
Total des déficits restant à reporter			970			
<b>IV DIVERS</b>						
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380		
N° du centre de gestion agréé				388		
Montant de la TVA collectée				374	32 777	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	10 422	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: ..... 1. SIAM THAT (CHEZ NEUNG) .....		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01/01/2018. et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois 1 2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel *:		376	5,00
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	314 424
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
		<b>TOTAL 1</b>	106 314 424
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		<b>TOTAL 2</b>	144 1
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	107 389
Variation négative des stocks		145	2 592
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	15 112
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	340
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	3
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		<b>TOTAL 3</b>	152 125 436
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 188 989
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	188 989
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	314 424
Effectifs au sens de la CVAE *		023	5,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8
Date de cessation			/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 0 2 3 1 6 9 1 9

Dénomination de l'entreprise

1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG)

Adresse (voie)

70 BOULEVARD SAINT MARCEL

Code postal

75005

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	250

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) <input type="checkbox"/> M	Nom patronymique	WORACHINA	Prénom(s)	SITANGKHAN			
Nom marital		% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	250		
Naissance:	Date	25/11/1980	N° Département	99	Commune	KAMPHAENG PHET	Pays
Adresse :	N°	36	Voie	PUE SAINT PAUL			
	Code Postal	75004	Coramune	PARIS	Pays	FRANCE	

Titre (2) <input type="checkbox"/>	Nom patronymique	Prénom(s)		
Nom marital		% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Coramune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 0 2 3 1 6 9 1 9

Dénomination de l'entreprise

1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG)

Adresse (voie)

70 BOULEVARD SAINT MARCEL

Code postal

75005

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI	
	Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N	Néant		
	PME au sens communautaire			
<b>Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre				
<b>Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)</b>				
<b>I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE</b>				
Crédit d'impôt	Montant			
CIC	4 038			
<b>Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE</b>				
<b>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)</b>				
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM				
<b>Dont montant préfinancé</b>				
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM 67 300				
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM				
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail				
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail				
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés				
<b>II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE</b>				
Crédit d'impôt	Montant			
<b>Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM</b>				
<b>PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS</b> (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)				
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>				
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant			
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant			

